

NAME OF MP
NOM DE LA CIRCONSCRIPTION

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



NOM DU (DE LA) DÉPUTÉ (E)
NOM DE LA CIRCONSCRIPTION

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATIONS

Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
6 septembre 2016	De 18 h 30 à 20 h 30	Yarmouth Lions Club, 87, rue Parade, Yarmouth Nouvelle-Écosse	25 personnes
Forme : <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin <input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement du mode de scrutin actuel <input checked="" type="checkbox"/>	Participation électorale <input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion <input checked="" type="checkbox"/>
Vote obligatoire <input checked="" type="checkbox"/>	Vote en ligne <input checked="" type="checkbox"/>	Représentation locale <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION

Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)

En règle générale, les participants étaient divisés également lorsqu'ils discutaient du système actuel d'élection des députés. D'une part, certains participants estimaient que le système actuel correspond à ce que les Canadiens connaissent le mieux et au système avec lequel ils sont le plus à l'aise, tout en reconnaissant que le système actuel ne reflète pas avec exactitude l'issue d'une élection lorsque de nombreux partis sont inscrits sur le bulletin de vote. D'autre part, certains participants n'estimaient pas que leurs votes se traduisaient avec justesse dans les résultats au vu d'une sous-représentation des partis politiques plus petits à la Chambre des communes.

Malgré des divergences dans certains des points de vue exprimés par les participants au cours des discussions, il se dégagait un consensus général selon lequel les électeurs devraient pouvoir voter pour leur candidat et leur parti privilégiés, et non avoir l'impression qu'ils gaspillent leur vote.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée :

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

500 mots)

Toutes les solutions de rechange au système actuel qui faisaient l'objet de la présentation de la Bibliothèque du Parlement ont été abordées au cours de la consultation publique (vote alternatif, scrutin de liste, scrutin proportionnel mixte et vote unique transférable).

Après discussion sur les différentes méthodes proposées, il est apparu très clairement que la représentation locale et la légitimité des députés étaient les questions qui importaient davantage aux participants à la rencontre. La grande majorité des personnes présentes estimaient qu'il était très important pour leur collectivité qu'un député local les représente dans leur région. L'attachement à une personne identifiable qui représente une région géographique spécifique et ses résidents et à quelqu'un qui connaît la région et ses gens était considéré d'une très grande valeur et devrait être maintenu si un autre mode de scrutin que le mode actuel devait être choisi.

Dans le cadre de la discussion sur le scrutin proportionnel mixte, de nombreux participants en faveur de l'esprit de l'idée ont dit craindre que les députés dont les limites de la circonscription avaient été agrandies aient dorénavant un trop grand territoire pour bien les représenter. Certains participants ont également souligné que des coûts financiers pourraient être associés à l'agrandissement géographique des circonscriptions, car les députés auraient besoin d'un budget plus imposant pour fournir davantage de personnel et de bureaux pour couvrir adéquatement le territoire.

En outre, la possibilité de compter deux types de députés, soit des députés élus dans une circonscription et d'autres qui ont été choisis dans une liste, faisait craindre que certains députés soient plus légitimes que d'autres.

Il se dégagait un consensus général dans la pièce selon lequel le système de vote alternatif dans les mêmes circonscriptions que celles dont nous disposons maintenant constituait le mode de scrutin privilégié, car il règle certaines des questions inhérentes soulevées dans le système majoritaire uninominal actuel à un tour, tout en demeurant assez simple à comprendre pour les électeurs.

À la réunion, les tenants des systèmes proportionnels ont reconnu les efforts d'éducation qui seraient nécessaires si notre mode de scrutin devait devenir proportionnel et les risques d'absence d'adhésion de la part d'une majorité importante d'électeurs canadiens, ce qui indique que le mode de scrutin alternatif constituerait une amélioration par rapport au système majoritaire uninominal actuel à un tour. Il convient de noter qu'un membre du groupe privilégiait un système de représentation proportionnelle stricte sans circonscriptions (seules des limites provinciales s'appliqueraient), et que quelques personnes estimaient qu'un système de représentation proportionnelle mixte comptant des circonscriptions plus grandes fonctionnerait.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Au cours des consultations publiques, il n'y a eu qu'une courte discussion sur la participation électorale et sur les façons de favoriser la participation de plus de Canadiens au processus électoral.

Les participants ont relevé les programmes d'éducation du public comme le travail accompli précédemment par Élections Canada et la nécessité de disposer de ressources additionnelles pour appuyer cet excellent travail. Des participants ont également mentionné que la quête de façons de rendre les bureaux de scrutin plus accessibles, notamment en augmentant le nombre de bureaux de vote par anticipation, constitue des manières de favoriser une participation électorale accrue.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Tous s'entendaient dans la salle pour dire que le vote obligatoire n'était pas considéré comme nécessaire. Bien que le vote obligatoire puisse avoir comme avantage d'augmenter la participation électorale, il peut également exacerber le négativisme envers les pratiques démocratiques et le gouvernement en général chez les citoyens apathiques ou chez des personnes qui ne s'intéressent pas à la politique ainsi que chez les gouvernements en forçant leur engagement auprès de ces institutions.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Si le vote obligatoire est retenu comme option pour le Canada, les participants ont mentionné que l'option « aucune de ces réponses » devrait tout au moins faire partie du bulletin de vote.	
Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)	
Les participants à la consultation publique ont exprimé la volonté de préserver les pratiques de vote actuelles, car ils estimaient que les modes de scrutin électroniques n'avaient pas encore assez fait leurs preuves pour obtenir la confiance au cours d'une élection fédérale. Des commentaires au sujet de l'intégrité du processus susceptible de se faire pirater ont été formulés. Certains participants ont également fait part de leurs expériences négatives de vote électronique à l'échelon local pendant les élections municipales pour faire valoir que cette option ne valait pas le risque à courir, des personnes ayant contraint d'autres personnes à voter pour un candidat ou ayant utilisé le numéro d'identification personnelle d'une personne pour exprimer plusieurs suffrages pour le même candidat.	
D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)	
S.O.	
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)	
En résumé, les points de vue de la majorité des participants présents à la consultation publique étaient les suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les électeurs devraient avoir la capacité de voter pour le candidat et le parti qu'ils privilégient, et non avoir l'impression qu'ils gaspillent leur vote. • Parmi les solutions de rechange au système SMUT, le vote alternatif était l'option privilégiée tout en assurant le maintien des circonscriptions actuelles. • Dans tout mode de scrutin futur, les électeurs doivent être en mesure de s'identifier à un député local, et ce député ne doit pas avoir un territoire géographique trop grand à représenter. • Les programmes d'éducation du public demeurent un outil important pour permettre aux citoyens de mieux comprendre nos processus et nos institutions démocratiques. • Le vote obligatoire et le vote en ligne ne devraient pas être présentés comme des options pour le système électoral du Canada. 	
Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)	Date : 14 octobre 2016
Signature du (de la) député (e) (Signature)	Colin Fraser (Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016